



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 janvier 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	15	16

L'an 2021, le 06 janvier à 20 :00, le Conseil Municipal de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais s'est réuni à la salle du Lay, en raison des contraintes liées à la pandémie, sous la Présidence de M. JULES Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour, les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29/12/2020.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Absstention : 0

Présent(e)s : JULES Vincent, BAUD Patricia, BERTHOME Malvina, CARTERON Cyrille, M. COUILLAUD Thierry, DELAVERGNE Amélie, FORGERIT Damien, Mme GAUVRIT Laëtitia, GENDRONNEAU Patrice, GUYON Patrice, LA VAULLE Marie-Astrid, MORAND Michel, PINEAU Annick, ROME Jeanne, TEILLET Daniel

Excusé(e)s ayant donné procuration : MARTIN Nadia a donné pouvoir à Mme DELAVERGNE Amélie

Absent(e)s, excusé(e)s : BARAQUIN Vincent, M. COLLIN Arnaud, GODET Vanessa M, DAVID Gérard, RAYS Aurélie, ROUSSEAU Christophe

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture de Vendée
Le 22/12/2020
Et publication du

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAUVRIT Laëtitia

2021DEL002 – Tarifs communaux 2021 (salle de Dissais, droit de place, cimetières, vente de bois)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés par la collectivité et les divers équipements disponibles.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des divers services communaux, pour une application à compter du **1^{er} janvier 2021**.

Location Salle de Dissais

	Tarif mareuillais	Tarif hors commune
Soirée familiale (sauf samedi et dimanche)	90.00 €	125.00 €
Weekend (du samedi 12h au dimanche minuit)	104.00 €	156.00 €
Réunion (soirée)	83.00 €	116.00 €
Vin d'honneur	83.00 €	116.00 €
Participation chauffage (par journée sur la période du 1 ^{er} janvier au 15 avril et du 15 octobre au 31 décembre)	22.00 €	32.00 €
Journée supplémentaire	42.00 €	58.00 €
Caution	150.00 €	150.00 €
Verre, tasse	Casse ou vol	1.50 €
Assiette		2.50 €
Fourchette, cuiller, couteau		1.50 €
Carafe, corbeille		5.00 €
Autres ustensiles		11.00 €

Précisions :

- Association mareuillaise : association d'intérêt général à but non lucratif ayant déposé ses statuts auprès de la Préfecture de la Vendée et constituée depuis plus de 1 an à la date de la demande (date de référence : date de publication de la constitution au Journal Officiel des Associations) et ayant une activité réelle sur le territoire et dans l'animation de la vie locale de la commune.
- Il existe une gratuité pour les associations mareuillaises, pour l'organisation d'une Assemblée Générale, et il n'est pas demandé de caution pour toutes leurs réservations.
- La salle est fournie avec l'ensemble du matériel présent (vaisselle incluse)
- La mise à disposition est effective uniquement le jour de la manifestation.

Droit de place

Emplacement pour marché et foire	Gratuit
Camion outillage (par jour)	50.00 €
Spectacle ou animation ambulante	50.00 €

Cimetière – Colombarium

Cimetière	
Caveau cinéraire – 30 ans	459.00 €
Concession 50 ans simple (2.40m x 1.40m)	206.00 €
Concession 50 ans double (2.40m x 2.40m)	353.00 €
Colombarium	
Concession 10 ans	174.00 €
Concession 15 ans	255.00 €
Concession 30 ans	510.00 €
Caveau provisoire	
De 1 à 6 jours	Gratuit
A compter du 7 ^{ème} jour	20.00 €/ mois
Dispersion des cendres	
Fourniture et pose de plaque d'identité sur le mur du souvenir	60.00 €

Vente de bois

Essence	Prix du stère à récupérer aux ateliers municipaux	Prix du stère à récupérer dans la parcelle	Prix du stère à récupérer sur pied
Chêne	50.00 €	40.00 €	20.00 €
Châtaignier, résineux	45.00 €	35.00 €	15.00 €
Frêne	35.00 €	30.00 €	10.00 €
Autres (saule, érable, bouleau...)	20.00 €	15.00 €	4.00 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification détaillée ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie le 07/01/2021

Le Maire,

Vincent JULES

